

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 14 décembre 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Départemental

Extrait du registre des délibérations

Séance des 10, 11, 12 et 13 décembre 2018

2018 DASES 396-G 5ème Conférence des Financeurs de la prévention de la perte d'autonomie de Paris - Attribution de participations au titre de l'enveloppe « forfait autonomie ».

Mme Galla BRIDIER, rapporteure.

Le Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 3411-1 et suivants ;

Vu le code de l'action sociale et des familles ;

Vu la loi du 28 décembre 2015 relative à l'Adaptation de la Société au Vieillessement ;

Vu le décret n° 2016-696 du 27 mai 2016 relatif aux résidences autonomie et portant diverses dispositions relatives aux établissements sociaux et médico-sociaux pour personnes âgées ;

Vu la décision de la Conférence des Financeurs du 19 octobre 2018 ;

Vu le projet de délibération N° 396G en date du 27 novembre 2018 par lequel Madame la Maire de Paris, Présidente du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental, lui propose la signature de Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens relatifs au versement de forfaits autonomie dans des résidences autonomies dont le modèle est joint en annexe ;

Sur le rapport présenté par Madame Galla BRIDIER, au nom de la 4ème commission,

Délibère :

Article 1 : La Maire de Paris, Présidente du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental est autorisée à verser les forfaits autonomie aux résidences autonomes ayant signé un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens avec le département au titre de l'année 2018 pour un montant total de 1 317 353 € selon le tableau ci-dessous.

Gestionnaire	Résidence	Durée du CPOM (années)	Montant attribué 2018
Association des Dames du Calvaire	Aurélie Jousset	4	25 104
COALLIA	Les Célestins	4	48 150
ARPAVIE	Lamartine	3	9 178
ARPAVIE	Au cœur de Belleville	3	37 664
ARPAVIE	Solanacées	3	38 000
Association Valentin Haüy	Valentin Haüy	4	100 610
Association OMEG'AGE	André Leroux et Jardin des Moines	3	129 189
Fondation Dosne	Retraite Dosne	4	41 535
Association petits Frères des Pauvres	Yersin	2	35 750
AGEFO	Pavillon Marie de Caters	3	41 672
CASVP	19 résidences	3	770 567
SARL MACH	La demeure de Longchamp	3	25 000
ARPAVIE	Les Orteaux	3	14 934
TOTAUX			1 317 353 €

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, nature 6568, rubrique 4231, destination 4231001 du budget de fonctionnement 2018 du Département de Paris et des années suivantes, sous réserve de la décision de financement.

**La Maire de Paris,
Présidente du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil
Départemental**



Anne HIDALGO